



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

ID : 085-218502888-20241216-DEL2024121602-BF



Conseil Municipal du 16 décembre 2024



BUDGET PRIMITIF 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2025.....	3
II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	4
III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	5
3.1.1. Les produits des services et du domaine.....	6
3.1.2. La fiscalité.....	8
3.1.3. Les dotations et participations.....	9
3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	11
3.2.1. Les charges à caractère général.....	12
3.2.2. Les charges de personnel.....	14
3.2.3. Les charges diverses de gestion	16
3.2.4. Les autres charges.....	18
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	18
4.1.1. Les subventions d'investissement.....	19
4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	20
4.1.3. Les produits de cessions.....	20
4.1.4. L'emprunt.....	20
4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	21
4.2.1. Les opérations d'équipements.....	21
4.2.2. Les autres dépenses d'investissement.....	24
V. L'ÉPARGNE.....	25
VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	26
VII. LES BUDGETS ANNEXES.....	26
7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"	26

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2025

◆ Notions réglementaires :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 de la Commune, voté le 16 décembre 2024 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande à la direction des Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

◆ Une amélioration de l'épargne grâce à des charges contenues

Après trois exercices budgétaires soumis à une poussée inflationniste des prix entraînant une hausse significative des charges pour l'ensemble des collectivités territoriales, l'année 2025 devrait prendre un tournant avec une inflation plus contenue. Ainsi, les charges de fonctionnement du budget 2025 sont attendues en hausse de 1,6 %. Il y a certes des événements conjoncturels, tels que la mutualisation des services, qui explique cette réduction compte tenu des transferts de personnel, mais on constate un ralentissement des dépenses, notamment celles concernant les charges à caractère général.

Les recettes de fonctionnement sont attendues en progression de 1,7 % contribuant ainsi à améliorer le virement à la section d'investissement et l'ensemble des niveaux d'épargne, le tout, en maîtrisant la pression fiscale puisque le budget est construit à taux constant.

◆ **Des dépenses d'équipement à un niveau record**

Pour 2025, ce sont 8,8 M€ qui sont inscrits en dépenses d'équipement. Cela représente 775 € par habitant, la moyenne des communes similaires étant plus proche des 400 €. L'année sera marquée par le début des travaux du groupe scolaire du Payré, la réalisation de l'aménagement des abords du Collège, ainsi que la poursuite des études de conception pour la création d'un cinéma et pour la création d'une cuisine centrale.

Nous prévoyons un emprunt d'équilibre de 4,5 M€ au titre de l'exercice 2025, qui, une fois l'intégration des résultats au budget supplémentaire 2025, devrait plutôt se situer à 4 M€. La dette est ainsi projetée légèrement en dessous de 14 M€, et la capacité de désendettement proche de 5 années, ce qui constitue une bonne performance en matière de gestion financière.

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les crédits budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à 13 870 030 € en fonctionnement, et 10 820 150 € en investissement. En cumul, l'équilibre budgétaire atteint 24 690 180 €, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025	ECARTS BP 25/ BP 24
A	Recettes réelles de fonctionnement	13 523 050 €	13 757 530 €	1,73%
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	128 000 €	112 500 €	-12,11%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 651 050 €	13 870 030 €	1,60%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	11 149 650 €	11 331 650 €	1,63%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 501 400 €	2 538 380 €	1,48%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 651 050 €	13 870 030 €	1,60%
G = A-D	Solde sur opérations réelles	2 373 400 €	2 425 880 €	2,21%

INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025	ECARTS BP 25/ BP 24
A	Recettes réelles d'investissement	7 110 299 €	8 031 770 €	12,96%
B	Recettes d'ordres d'investissement	2 751 400 €	2 788 380 €	1,34%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 861 699 €	10 820 150 €	9,72%
D	Dépenses réelles d'investissement	9 483 699 €	10 457 650 €	10,27%
E	Dépenses d'ordres d'investissement	378 000 €	362 500 €	-4,10%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 861 699 €	10 820 150 €	9,72%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	23 512 749 €	24 690 180 €	5,01%
---	---------------------	---------------------	--------------

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 13 757 530 €, soit une progression de 1,73 % par rapport au budget primitif 2024, et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 523 050,00 €	13 757 530 €	1,73%
013 - Atténuations de charges	91 000 €	86 000 €	-5,49%
70 - Produits des services du domaine	1 904 700 €	2 049 825 €	7,62%
73 - Impôts et taxes	1 230 000 €	565 000 €	-54,07%
731 - Fiscalité locale	8 553 500 €	8 863 450 €	3,62%
74 - Dotations et participations	1 622 875 €	2 091 575 €	28,88%
75 - Autres produits de gestion courante	120 975 €	101 680 €	-15,95%
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	#DIV/0!

3.1.1. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine voit ses recettes augmenter de 7,62%.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
70 - Produit des services et du domaine	1 904 700 €	2 049 825 €	7,62%
Redevances services à caractère culturel	754 650 €	761 300 €	0,88%
Redevances services à caractère de loisirs	51 200 €	74 800 €	46,09%
Redevances services à caractère social	407 000 €	432 200 €	6,19%
Redevances services périscolaires et enseignements	297 500 €	301 000 €	1,18%
Autres marchandises	130 000 €	130 000 €	0,00%
Remboursements de frais	170 850 €	234 825 €	37,45%
Autres produits	93 500 €	115 700 €	23,74%

◆ Redevances des services à caractère culturel : 761 k€

Composées des recettes générées par les activités du château, elles devraient être plutôt stables en comparaison avec le budget 2024. On a notamment pu constater un ralentissement au cours de l'exercice 2024, surtout en début de saison. L'évolution des recettes se veut donc prudente pour 2025.

Dans le détail, on trouve les recettes tarifaires des entrées du château, des spectacles nocturnes, de la Murder-Party, de l'activité Escape Game ou encore des ateliers pédagogiques.

◆ **Redevances des services à caractère de loisirs : 75 k€**

Il s'agit majoritairement du produit perçu au titre des aires de stationnement pour les camping-cars. La Commune en possède deux, l'une sur le secteur du plan d'eau de la Chapelle, l'autre en bordure de l'avenue de la Plage sur le secteur du Quarry-Pigeon. Les résultats prévisionnels 2024 ont mis en évidence une hausse importante des recettes, de l'ordre de 100 % pour la première, et de 20 % pour la deuxième. Le budget 2025 est donc construit sur ces bases.

◆ **Redevances des services à caractère social : 432 k€**

Ces recettes proviennent des tarifs appliqués sur les services périscolaires, accueil de loisirs et le multi-accueil. On observe une tendance à la hausse ces dernières années en terme d'effectifs accueillis, et tout particulièrement au sein du service périscolaire (accueil du matin et du soir). Les chiffres de la rentrée de septembre 2024 nous amènent à penser que les recettes continueront d'augmenter en 2025.

◆ **Redevances des services enseignements : 301 k€**

Elles concernent les recettes du service de restauration scolaire pour les élèves de Talmont-Saint-Hilaire. Le nombre de repas produit, pour cette catégorie d'élève, est plutôt stable.

◆ **Autres marchandises : 130 k€**

Les autres marchandises sont les produits de la boutique du Château, qui poursuit son développement.

◆ **Remboursements de frais : 235 k€**

Les remboursements de frais regroupent les participations des communes extérieures qui bénéficient du service de production de repas pour leurs élèves. Avec l'intégration de la commune de Longeville-sur-Mer à partir du 1^{er} janvier 2025, les recettes sont attendues en hausse de 40 %. On trouve également le remboursement de la Communauté de Communes

Vendée Grand Littoral au titre du « parcours sports » proposé en milieu scolaire depuis 2022.

3.1.2. La fiscalité

Le chapitre « impôts et taxes » est estimé à 9,42 M€, en baisse 3,63 %, sous l'effet de la diminution importante de l'attribution de compensation.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
Impôts et taxes	9 783 500 €	9 428 450 €	-3,63%
731 - Fiscalité locale	8 553 500 €	8 863 450 €	3,62%
Impôts directs locaux	7 423 000 €	7 575 000 €	2,05%
Autres contributions directes	20 000 €	20 000 €	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	600 000 €	750 000 €	25,00%
Taxe de séjour	460 000 €	460 000 €	0,00%
autres taxes	50 500 €	58 450 €	15,74%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 230 000 €	565 000 €	-54,07%
Attribution de compensation	1 180 000 €	520 000 €	-55,93%
Reversement jeux et paris hippiques	50 000 €	45 000 €	-10,00%

◆ Les impôts directs locaux : 7,56 M€

Le produit des impôts directs locaux est attendu en hausse de 2 % par rapport au budget primitif 2024. A noter qu'une correction avait été apportée dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2024 compte tenue d'une surestimation des bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, amenant une baisse du produit de 148 000 €. Ainsi, en comparant le produit final attendu en 2024, la progression serait plutôt de l'ordre de 3 %. Le budget est construit à taux constant, l'évolution étant liée, pour les deux tiers, à la revalorisation des bases fiscales calculée selon l'inflation, l'autre tiers représente quant à lui l'augmentation physique des bases sur le territoire.

◆ **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 750 k€**

Assise sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune, la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) est attendue en hausse. Réduite de façon importante dans le budget 2024, compte tenue du ralentissement important du secteur de l'immobilier, la baisse ne sera finalement pas aussi marquée que prévue. Ainsi, pour 2025, est prévu un budget équivalent aux encaissements 2024.

◆ **La taxe de séjour : 460 k€**

Après plusieurs années de hausse importante, le produit de la taxe de séjour à désormais tendance à se stabiliser autour de 460 k€. Les campings, mais également les plateformes numériques de locations de meublés de tourisme sont les principaux contributeurs.

◆ **Les reversements des paris hippiques : 45 k€**

Ce produit fiscal, dont la moitié est attribuée aux communes depuis 2019 (l'autre moitié étant attribuée à l'EPCI de rattachement), a de nouveau reculé en 2024. 45 000 € sont prévus en 2025.

3.1.3. Les dotations et participations

Le chapitre « dotations et participations » est attendu en hausse de 28,88 % pour s'établir à 2 091 575 €. Cette hausse s'explique par de nouvelles recettes, détaillées ci-dessous.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
74 - Dotations et participations	1 622 875 €	2 091 575 €	28,88%
741 - Dotation globale de fonct. (DGF)	838 000 €	1 230 000 €	46,78%
Dotation forfaitaire	838 000 €	860 000 €	2,63%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	0 €	370 000 €	#DIV/0!
744 - FCTVA	33 000 €	0 €	-100,00%
747 - Participations	513 775 €	547 325 €	6,53%
748 - Autres attributions et participations	238 100 €	314 250 €	31,98%
Compensation exonérations taxes foncières	222 000 €	242 400 €	9,19%
Compensation THLV	0 €	29 300 €	#DIV/0!
Dotation recensement	15 000 €	9 500 €	-36,67%
Dotations aménités rurales	0 €	31 900 €	#DIV/0!
autres	1 100 €	1 150 €	4,55%

◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 1,23 M€

La DGF rebondit en 2025, avec le retour de la Dotation Nationale de Péréquation pour 370 000 €. La dotation forfaitaire, dont le montant finalement perçu en 2024 s'élève à 851 000 €, devrait progresser d'au moins 1 % compte tenu de l'évolution de la population.

◆ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 0 k€

Le produit du FCTVA, qui concerne ici les dépenses éligibles en section de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments, informatique en nuage), disparaîtrait en 2025, le projet de loi de Finances 2025 intégrant un recentrage de ce dispositif sur les dépenses d'investissement.

◆ Les participations : 547 k€

Les participations progresseraient de 6,53 % en 2024 pour atteindre 547 325 €. On retrouve les participations de la Caisse d'Allocations Familiales qui sont attendues en augmentation de 7 %, et qui assurent le financement de nos politiques publiques en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

◆ Les autres attributions et participations: 314 k€

Les compensations d'exonérations fiscales, qui composent en grande partie les attributions, devraient progresser encore en 2024, pour atteindre 242 k€. Il s'agit principalement de la compensation au titre de l'exonération de la taxe foncière pour les établissements industriels, instaurée en 2021.

A cela, il faut ajouter la dotation pour les titres sécurisés (cartes d'identité) dont le financement de l'État est attendu en baisse, et devrait s'élever pour la commune à 9 500 €, au moins.

Enfin, on note l'apparition de deux nouvelles recettes. L'une concerne la compensation reçue au titre de taxe d'habitation sur les logements vacants, qui n'est plus applicable sur le territoire de la commune compte tenu de son classement en zone tendue. L'autre concerne la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, dont le montant attendu est de 31 900 €. La ville y est éligible du fait de son classement en zone Natura 2000.

3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par des dépenses liées à l'entretien et à la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 11 331 650 €, en hausse de 1,63 %, soit plutôt contenue.

DÉPENSES	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 149 650 €	11 331 650 €	1,63%
011 - Charges à caractère général	3 650 000 €	3 759 950 €	3,01%
012 - Charges de personnel	5 500 000 €	5 540 000 €	0,73%
014 - Atténuation de produits	627 850 €	627 850 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	886 000 €	871 550 €	-1,63%
66 - Charges financières	465 000 €	495 000 €	6,45%
67 - Charges exceptionnelles	6 300 €	5 300 €	-15,87%
68 - Dotations aux provisions	14 500 €	32 000 €	120,69%

3.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaissent une nouvelle progression en 2025, mais de façon plus contenue, à 3,01 %.

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 25 / BP 24
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	3 650 000 €	3 759 950 €	3,01 %
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	80 000 €	80 000 €	0,00 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 277 155 €	1 291 575 €	1,13 %
611 Contrats et prestations de serv.	323 100 €	296 000 €	-8,39 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	151 600 €	166 400 €	9,76 %
615 Entretien et réparations	775 375 €	804 800 €	3,79 %
616 Prime d'assurances	110 125 €	131 925 €	19,80 %
618 Divers services extérieurs	108 725 €	123 800 €	13,87 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	45 625 €	47 600 €	4,33 %
623 Publicité, publications, relations publiques	142 925 €	151 400 €	5,93 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	98 920 €	88 950 €	-10,08 %
626 Frais postaux et de télécommunications	71 675 €	70 200 €	-2,06 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	372 775 €	416 300 €	11,68 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	92 000 €	91 000 €	-1,09 %

◆ Des achats de fournitures quasi stables

Après plusieurs exercices consécutifs où les achats de fournitures ont connu des hausses importantes, l'année 2025 se caractérise par une hausse limitée à 1 %. Le poste électricité devrait diminuer de 2 % (5 % par rapport au budget total), et le gaz de 15 %. Ces deux postes représentent 409 200 € de dépenses. Un budget de 304 125 € est prévu pour le poste « denrées alimentaires » en hausse de 10 % afin d'absorber la production des repas pour la commune de Longeville-Sur-Mer.

◆ Une part importante dédiée à l'entretien courant du patrimoine

La ville se dote d'un budget de 804 800 €, en hausse de 3,79 %, pour assurer l'entretien des bâtiments, de la voirie, du terrain de foot, ainsi que de son matériel.

◆ Un coût des assurances toujours en hausse

Après avoir triplé en trois ans, le coût des assurances sera de nouveau en hausse en 2025 pour atteindre 131 925 €. Les contrats existants devraient connaître une augmentation ciblée à 4 %. A cela, s'ajoute des contrats de dommage-ouvrage, qui concernent les

opérations structurantes conduites actuellement sur la commune (Salorge, Groupe scolaire du Payré....)

◆ **La reconduction des enveloppes en faveur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse**

Comme l'an passé, les crédits prévus pour le fonctionnement des structures périscolaires et extrascolaires sont reconduits, à hauteur de 87 325 €. Outre le fonctionnement des structures, il permet l'organisation d'activités pédagogiques, le renouvellement du petit matériel ainsi que des voyages extérieurs. Le budget dédié à la jeunesse est également renouvelé, pour 54 350 €.

S'agissant des écoles publiques, elles bénéficieront d'une dotation au titre des fournitures scolaires de 67 € par élève ainsi qu'une dotation de 250 € pour les sorties scolaires. Le parcours sports, soutenue par Vendée Grand Littoral, se poursuit également. Au global, y compris pour le fonctionnement des écoles, le budget s'affiche à 199 125 €.

◆ **La poursuite d'une politique culturelle et évènementielle ambitieuse**

En 2025, la commune a prévu de maintenir la plupart des manifestations qui se sont déroulées en 2024. Nous retrouverons ainsi, la programmation culturelle, avec une deuxième édition, la mi-carême dont ce sera la 45^{ème} édition, la fête médiévale, ou encore le marché de Noël. Les nocturnes du château fêteront quant à eux leurs 10 ans.

3.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 5,54 M€, en légère hausse par rapport à 2024. Elles représentent un peu moins de 49 % des dépenses réelles de fonctionnement.

NATURE		BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 25 / BP 24
TOTAL CHAPITRE 012		5 500 000 €	5 540 000 €	0,73 %
621	Personnel ext. Au services	40 000 €	20 000 €	-50,00 %
6411	Personnel titulaire*	3 326 195 €	3 628 229 €	9,08%
6413	Personnel non titulaire	434 325 €	490 918 €	13,03%
6416	Emplois d'insertion	0 €	0 €	#DIV/0!
6417	Apprentis	36 000 €	64 750 €	79,86%
6455	Assurances du personnel	140 150 €	150 057 €	7,07%
Charges patronales		1 523 330 €	1 186 046 €	-22,14 %

* l'évolution est liée à un changement d'imputation comptable, à mettre en lien avec les charges patronales

◆ Des facteurs exogènes

Le projet de loi de Finances intègre une hausse significative de la cotisation au titre de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), estimée à 80 000 € pour le budget de la commune. A cela, s'ajoute l'instauration obligatoire de la participation financière à un contrat de prévoyance (assurance contre les risques de perte de salaire en cas de maladie ou invalidité), soit une charge supplémentaire de 15 000 €.

◆ Une mutualisation partielle des services avec Vendée Grand Littoral

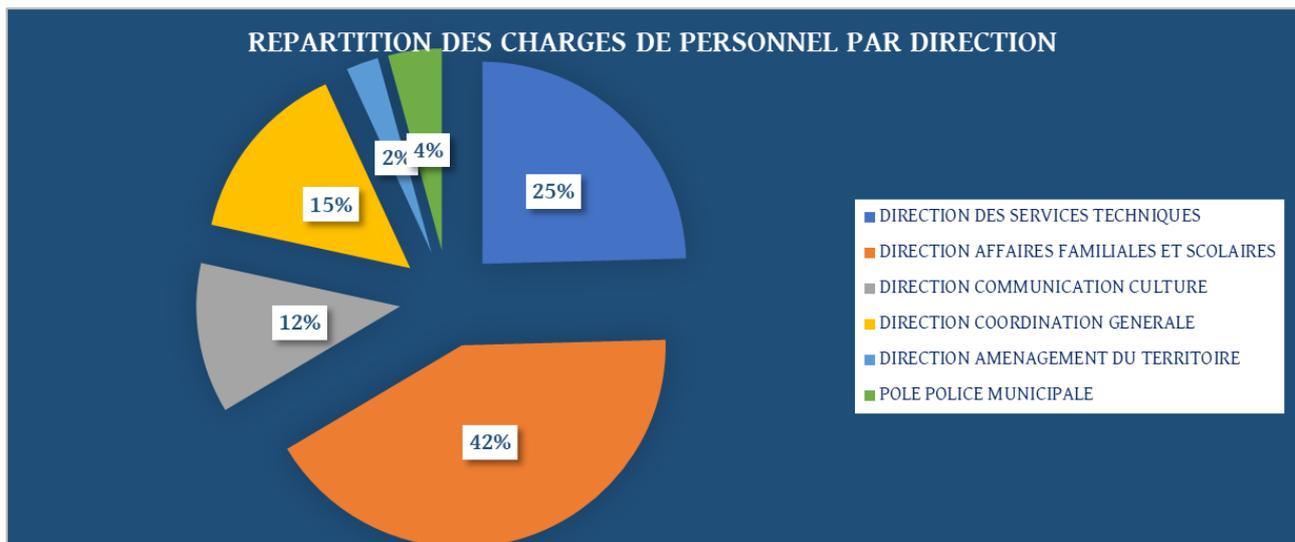
La mutualisation des services, entamée depuis 2023, s'est poursuivie en 2024 avec la mutualisation du pôle ressources et administration, de la direction de la communication, du pôle famille et solidarité de la direction de l'aménagement du territoire et de la mission de conseil juridique.

◆ L'ajustement des effectifs de certains services

D'abord, pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les structures périscolaires et extrascolaires, de nouveaux moyens humains sont nécessaires afin de respecter les taux d'encadrement. L'équivalent de 0,9 ETP est ainsi ajouté, tout comme au sein du service de la restauration scolaire.

Ensuite, avec le développement des évènements sur la commune, les services techniques n'ont plus les capacités d'assurer, en plus de leurs missions, leurs organisations sur le plan de la logistique. Une équipe dédiée sera créée en 2025 avec le recrutement d'un agent qui sera épaulé par deux saisonniers.

Enfin, la commune envisage de recruter 4 agents supplémentaires en apprentissage répartis dans plusieurs directions de la collectivité.



3.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion diminuent de 1,63 %, et s'établissent désormais à 871 550 €.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

NATURE	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 25 / BP 24
TOTAL CHAPITRE 65	886 000 €	871 550 €	-1,63 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	153 500 €	149 100 €	-2,87 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	3 000 €	3 000 €	0,00 %
655 Participations obligatoires	406 700 €	464 225 €	14,14 %
657 Subventions de fonctionnement	131 025 €	153 300 €	17,00 %
658 Charges diverses	191 775 €	101 925 €	-46,85 %

◆ Indemnités, frais de missions et formations 149k€

Les indemnités sont calibrées suivant l'exécution 2024, tout en considérant qu'il n'y aura pas de dégel du point d'indice en 2025.

◆ Les participations obligatoires : 406 k€

En hausse de 14,14%, les participations obligatoires regroupent la contribution au SDIS pour 161 000 € et la participation versée aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association (302 000 €). Calée sur le coût de fonctionnement des élèves publiques, elle augmentera de près de 50 000 € en 2025.

◆ Subventions de fonctionnement : 153 300 €

La Ville continue de soutenir le tissu associatif culturel, sportif, social, en apportant un soutien financier aux associations du territoire. Une enveloppe de 35 000 € sera par exemple dédiée aux associations sportives.

◆ Les charges diverses : 102 k€

Les charges diverses seront en baisse de 46,85 % par rapport à 2024, exercice qui avait notamment supporté le coût des indemnités d'éviction versées dans le cadre du rachat de la supérette de Bourgenay. Dans ce poste, on y trouve notamment les frais Sacem ainsi que les droits d'utilisation pour certains logiciels métiers.

3.2.4. Les autres charges

◆ Les charges financières : 495 k€

Les charges financières devraient progresser de 6 % en 2025. Il s'agit d'intégrer les intérêts du nouvel emprunt réalisé en fin d'année 2024, ainsi que ceux qui découleront des emprunts 2025.

◆ Les atténuations de produits : 628 k€

Stables par rapport à 2023 (627 850 €), elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). C'est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, opérée en 2009, et qui repose sur la neutralité budgétaire pour les collectivités locales, tant d'un point de vue excédentaire que déficitaire. La réforme ayant eu pour conséquence un effet positif sur les recettes de la Commune, elle doit, en contrepartie, reverser cet excédent par le biais du FNGIR.

◆ Les dotations aux provisions : 32 k€

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire, la Commune est tenue de provisionner progressivement la charge relative au Compte Épargne Temps (CET) des agents de la Ville. En ce sens, 25 % du montant a été provisionné en 2023, 50 % en 2024 et donc, en 2025, la provision est portée à un total de 75 %, soit une provision supplémentaire de 32 000 €.

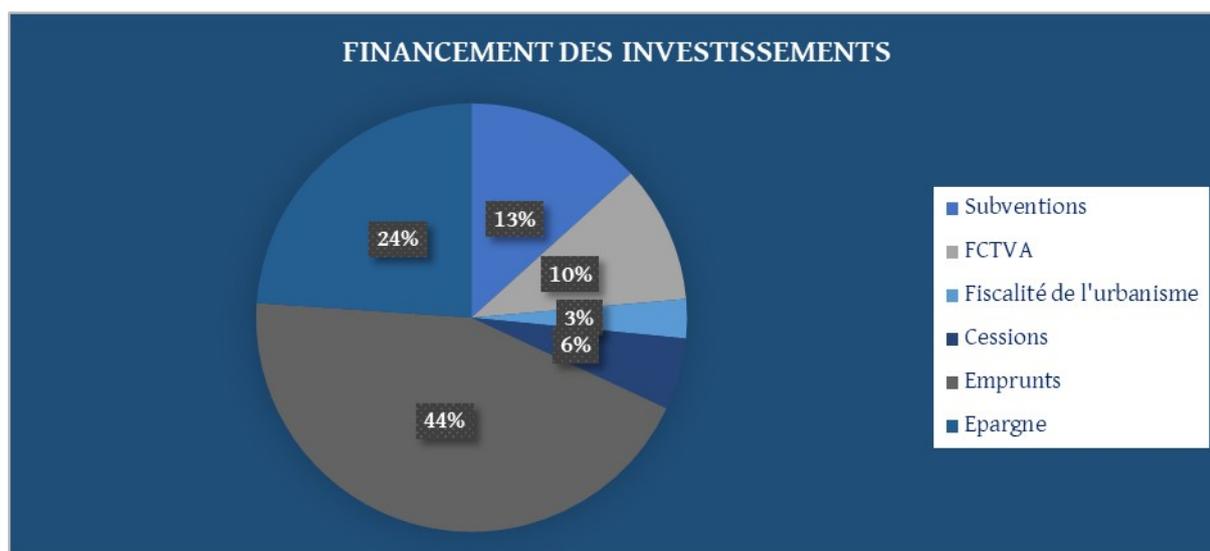
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissements de la collectivité. Elles s'établissent à 8 031 770 € en 2025, en hausse de 12,96 % par rapport à 2024.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 25 / BP 24
Total recettes réelles d'investissement	7 110 299 €	8 031 770 €	12,96%
13 - Subventions d'investissement	1 412 550 €	1 345 000 €	-4,78%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 103 749 €	4 776 770 €	53,90%
10 - Dotations fonds divers et réserves	2 004 000 €	1 350 000 €	-32,63%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000 €	10 000 €	0,00%
024 - Produits de cessions	580 000 €	550 000 €	-5,17%

Aux recettes réelles d'investissement, vient s'ajouter l'épargne prévisionnel que dégage la section de fonctionnement. L'ensemble permet de financer l'intégralité de la section d'investissement pour atteindre l'équilibre.



4.1.1. Les subventions d'investissement

Elles contribuent au financement du plan pluriannuel d'investissements à hauteur de 13 %. En valeur, elles représentent un budget supérieur à 1,3 M€.

Pour 2025, sont attendues principalement les subventions suivantes :

- ◆ **Réhabilitation / extension groupe scolaire du Payré : 245 k€**

- Etat (programme «DSIL») : 142,5 k€ (285 k€ obtenus au total) ;
- Conseil Départemental : 90 k€ (180 k€ attendus au total) ;

- SYDEV : 12,5 k€.
- ◆ **Reconstruction de la Salorge : 154 k€**
 - Conseil Départemental : 154 k€ ;
- ◆ **Réhabilitation église Saint-Hilaire 30 k€**
 - Conseil Départemental : 30 k€.
- ◆ **Aménagement des espaces publics du collège 90 k€**
 - Conseil Départemental : 90 k€.
- ◆ **Aménagements des jardins de l'hôtel de ville : 40 k€**
 - Conseil Départemental : 40 k€ ;
- ◆ **Aménagements du sentier du littoral : 120 k€**
 - Cerema : 120 k€ ;

Enfin, dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZAC des Minées, 550 k€ sont attendus au titre des participations aux équipements publics.

4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Elles sont estimées à 1,35 M€, en baisse de 33%. Elles concernent, d'une part, le FCTVA attendu pour 1,05 M€, et d'autre part, la taxe d'aménagement pour 300 k€. Cette dernière serait en recul par rapport à 2024, de plus de 30 %.

4.1.3. Les produits de cessions

Les produits de cession devraient représenter 550 k€, et concernent des ventes actées par le conseil municipal en 2024.

4.1.4. L'emprunt

Pour équilibrer le budget, la Commune prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 4,47 M€. Une fois les résultats 2024 connus et intégrés dans le budget, l'emprunt d'équilibre devrait se situer à 4 M€.

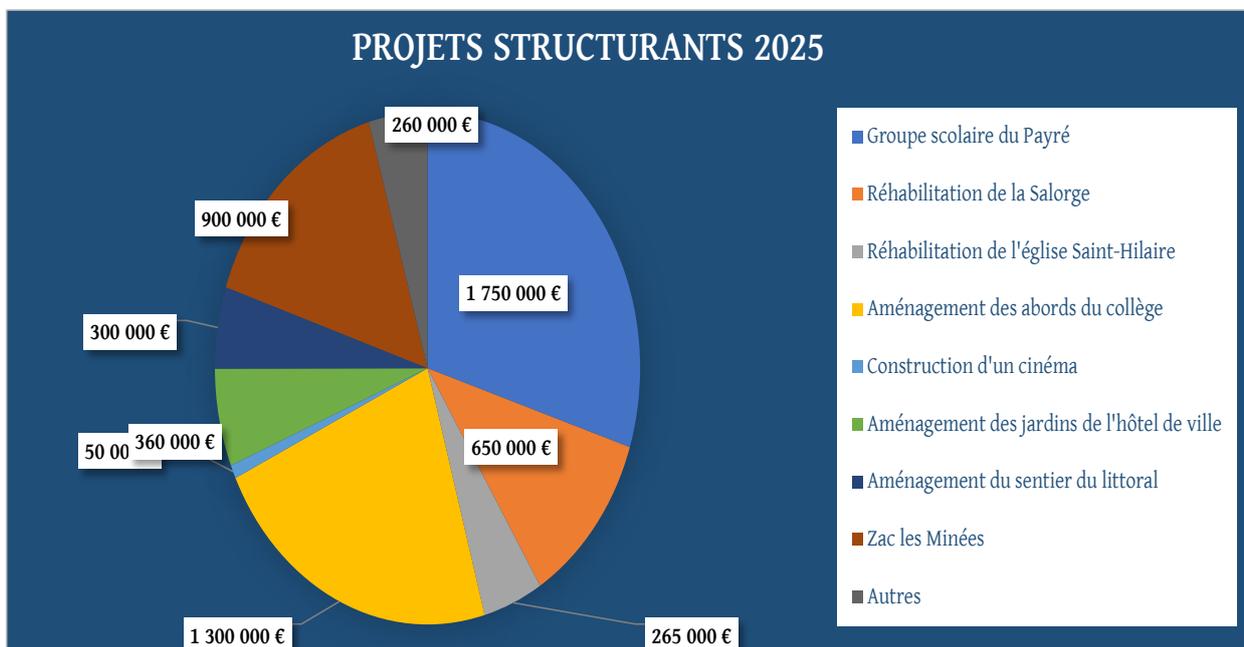
4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Inscrites à hauteur de 10,46 M€, elles augmentent de 10,27 % par rapport à l'exercice précédent.

4.2.1. Les opérations d'équipements

Les grands projets 2025 (5,8 M€)

L'année 2025 sera marquée par la poursuite de nombreux projets structurants.



◆ Réhabilitation / extension de l'école du Payré : 1,75 M€

Les travaux concernant le groupe scolaire du Payré vont démarrer au cours de l'année 2025. La première phase concerne la construction de l'école maternelle ainsi que la construction de deux classes pour l'école élémentaire et des parties communes.

◆ Aménagement des espaces publics du collège : 1,3 M€

Au cours de l'année 2022, la ville a lancé une étude portant sur le site des Ribandeaux, en vue notamment de dimensionner le stationnement autour du collège et de réfléchir aux flux de circulation. Ainsi, un schéma de déplacement autour du collège permettant le

partage de la voie entre les véhicules particuliers et les transports collectifs a été élaboré. De plus, un aménagement cyclable et piéton sera créé pour favoriser les mobilités douces autour du site. Les places de stationnement, enfin, seront créées par la commune aux abords du collège et des salles de sports des Ribandeaux.

Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2024, et se poursuivront tout au long du second semestre 2024.

◆ **Aménagement des jardins de l'hôtel de ville : 360 k€**

La consultation pour les travaux d'aménagement des jardins de l'hôtel de ville sera lancée à la fin de l'année 2024. Les travaux pourront démarrer dès le début de l'année 2025 pour une livraison avant l'été.

◆ **Reconstruction de la Salorge au village de la Guittière : 650 k€**

En lien avec le projet d'inscription de l'estuaire du Payré en « Grand Site de France », la Commune souhaite reconfigurer la Salorge située au niveau du village de la Guittière. Également utilisée par certaines associations locales, sa reconfiguration permettra d'améliorer le confort des utilisateurs et de mettre en valeur le patrimoine de la ville.

Le budget global de l'opération est évalué à 1,15M€. Les travaux ont démarré en septembre 2024 et vont se poursuivre durant le 1^{er} semestre 2025.

◆ **Aménagement du sentier du Littoral (SPPL) : 300 k€**

Face à l'érosion, la ville doit entreprendre des travaux importants pour garantir l'accès et la sécurité du sentier du littoral. La servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL), permet d'autoriser le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime. 300 000 € sont inscrits au budget 2025 pour sécuriser et rendre accessible le sentier.

◆ **Réhabilitation de l'Église Saint-Hilaire : 265 k€**

Suite au diagnostic sanitaire réalisé en 2021, 4 phases de travaux ont été identifiées. La première, qui devait être lancée en 2024 et qui concerne le clocher occidental et la flèche, le sera finalement au cours de l'année 2025. Le montant global des trois phases extérieures approche 1,4M€.

◆ **Projet de création d'un nouveau cinéma: 50 k€**

Suite à la relocalisation du projet pour la création d'un cinéma, une consultation a été faite au deuxième semestre 2024 pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage. 2025 va permettre de définir le programme et aboutira au lancement d'une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les investissements récurrents (2,65 M€)

La Commune poursuit son effort financier afin de dégager suffisamment de crédits pour permettre de maintenir son patrimoine en état, mais également pour moderniser son administration. Au total, ce sont plus de 2,65 M€ qui sont inscrits au budget 2025.

Parmi les réalisations, on peut citer les suivantes :

- Programme de voirie : 780 000€ ;
- Effacement des réseaux : 350 000 € ;
- Aménagement des espaces-verts : 50 000 € ;
- Réfection du mur du cimetière de Saint-Hilaire : 100 000 € ;
- Plage du Veillon : 32 000 € ;
- Acquisitions de nouveaux véhicules : 88 000 € ;
- Matériel et outils du numérique : 68 000 € ;
- Équipements scolaires – enfance – jeunesse : 51 000 € ;
- Création d'un local couvert à proximité du terrain de pétanque : 40 000 € ;
- Remplacement de la toiture du CSCT : 25 000 € ;
- Aménagements de logements pour les saisonniers : 30 000 € ;
- Aménagement d'une 2^{ème} sortie de secours au Château : 50 000 €
- Remplacement des toilettes publiques parking du Payré : 50 000 €.

Une enveloppe exceptionnelle pour l'entretien du patrimoine bâti : 355 k€

Le budget intègre, pour la 2^{ème} année consécutive, une enveloppe spécifique dédiée à l'entretien du patrimoine bâti, à hauteur de 355 000 €. Les opérations ciblées sont :

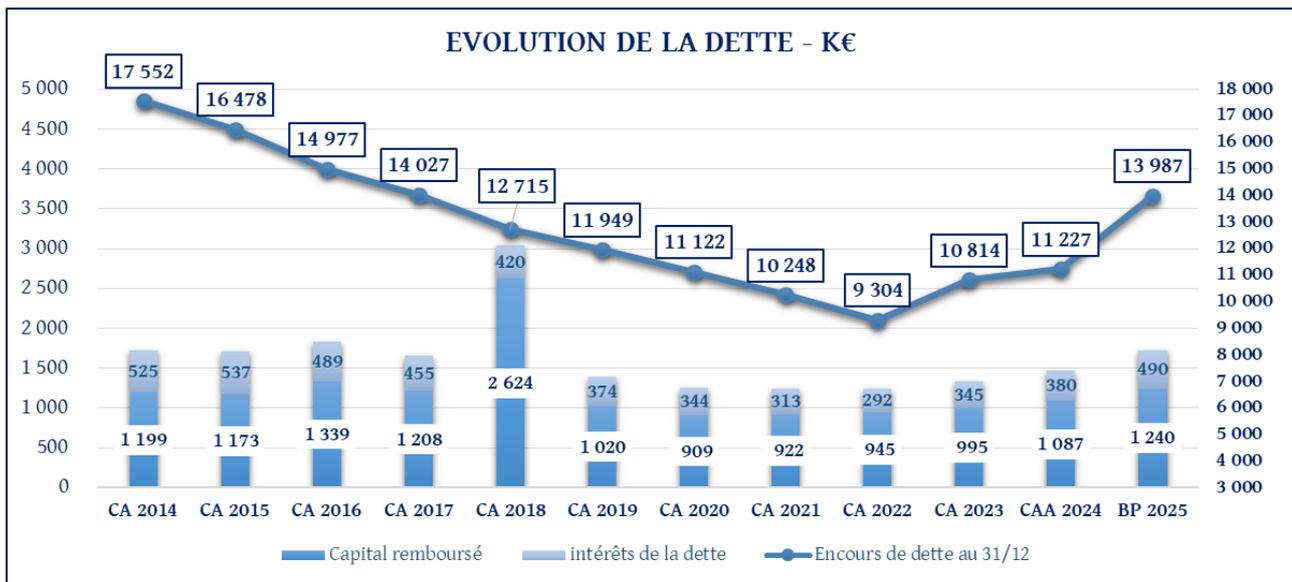
- Reprise de la chaufferie de l'église Saint-Pierre : 115 000 € ;
- Rénovation de la salle Louis Chaigne : 83 000 € ;

- Réhabilitation de la salle du Moulin des Landes : 90 000 € ;
- Réhabilitation des logements de la Croisée : 35 000 € ;
- Reprise de la toiture au dessus des vestiaires de la salle des Minées : 32 000 €.

4.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées

Pour 2025, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 240 k€. Notons que ce budget intègre le remboursement des nouveaux emprunts réalisés en 2024, et ceux projetés en 2025. Enfin, la restitution des cautions est budgétisée à hauteur de 10 k€.



A la fin de l'année 2025, la dette est projetée à 13,9 M€. Les efforts consentis entre 2014 et 2022, pour réduire la dette de plus de 47 % donnent aujourd'hui de réelles marges de manœuvre à la commune et lui permettent d'actionner le levier de l'endettement pour financer des opérations structurantes qui vont la transformer.

V. L'ÉPARGNE

Par rapport au budget 2024, les niveaux d'épargne sont tous en amélioration. L'épargne de gestion, qui permet d'analyser le cycle d'exploitation de la collectivité avant remboursement de la dette, repasse au dessus de 3 M€. La capacité d'autofinancement nette, qui permet d'assurer le financement des investissements, atteint 1,3M€ soit un taux d'épargne nette proche de 10 %.

Le poids de la dette par rapport à l'épargne que dégage la collectivité, c'est à dire sa capacité à se désendetter, reste autour de 5 années. Rappelons que le seuil d'alerte est fixée à 10 ans. Elle dispose donc encore de marges de manœuvre pour poursuivre ses investissements à l'avenir.

		BP 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 25 / BP 24
A	Recettes de gestion	13 523 050 €	13 757 530 €	1,86%
B	Dépenses de gestion	10 574 150 €	10 709 650 €	1,32%
= A-B	Epargne de gestion	2 948 900 €	3 047 880 €	4,15%
D	Intérêts de la dette	455 000 €	490 000 €	8,64%
= C-D	Epargne brute	2 493 900 €	2 557 880 €	3,23%
F	Amortissement du capital de la dette	1 140 000 €	1 240 000 €	9,43%
= E-F	Epargne nette	1 189 400 €	1 317 880 €	13,97%
= G/A	taux d'épargne nette	8,80%	9,58%	10,77%
I	Dette au 31/12	11 227 499 €	13 986 799 €	25,51%
= I/E	Capacité de desendettement	4,50	5,47	17,69%

VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont population totale	Valeur Talmont population DGF*	Moyenne de la strate - année 2022 - pop DGF **
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 361 €	997 €	1 159 €
2	Produits des impositions directes / population	910 €	666 €	820 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 652 €	1 210 €	1 397 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 028 €	753 €	405 €
5	Encours de dette / population	1 680 €	1 230 €	1 087 €
6	DGF / population	148 €	108 €	110 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,89%	48,89%	57,40%
9	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	91,38%	91,38%	91,10%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	64,02%	64,02%	28,90%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	101,67%	101,67%	77,80%

* la population DGF intègre les résidences secondaires, à raison d'une personne par logement

** DGCL - STRATE Commune du littoral maritime de + de 10 000 habitants

VII. LES BUDGETS ANNEXES

7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la Commune a ouvert un budget annexe en 2020. Les études conduites en 2021 ont mis en évidence l'apparition de zones humides sur une partie du secteur. De la sorte, des études complémentaires ont été faites en 2022 pour déterminer la viabilité du projet.

L'année 2025 doit permettre de sélectionner le mode de gestion (régie, concession d'aménagement).

Ce budget est assujéti à la TVA.

FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025	ECART BP 25/ BP 24
A	Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	#DIV/0!
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	260 500 €	310 500 €	29,11%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260 500 €	310 500 €	29,11%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	30 500 €	50 500 €	42,25%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	230 000 €	260 000 €	26,83%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	260 500 €	310 500 €	29,11%
G = A-D	Solde sur opérations réelles	-30 500 €	-50 500 €	42,25%

INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025	ECART BP 25/ BP 24
A	Recettes réelles d'investissement	30 500 €	50 500 €	42,25%
B	Recettes d'ordres d'investissement	230 000 €	260 000 €	26,83%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 500 €	310 500 €	29,11%
D	Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	#DIV/0!
E	Dépenses d'ordres d'investissement	260 500 €	310 500 €	29,11%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 500 €	310 500 €	29,11%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS		521 000 €	621 000 €	29,11%
---	--	------------------	------------------	---------------